

BULLETIN de l'académie de RENNES



VOIE PRO

Le syndicat de la voie professionnelle

www.rennes.snuep.fr

Janvier 2023

ÉDITO : Une année pour gagner la bataille pour le lycée professionnel !

L'année 2023 sera cruciale pour nous tous, élèves, parents et enseignants en lycées professionnels sous statut scolaire. Depuis plus de 5 ans, les LP sont soumis à des attaques intenses et régulières menées par un ministère volontairement ignorant et cynique : réforme de la transformation de la voie pro par un Blanquer méprisant et fossoyeur des ambitions de toute une génération d'élèves issus des milieux les plus défavorisés, disparition d'au moins 5000 postes de PLP au niveau national, salaires rognés par le gel et l'inflation, retraites qui s'éloignent pour beaucoup d'entre nous,

projet de régression de la ministre déléguée aux formations professionnelles, Carole Grandjean, enfermée dans une logique loin de la réalité de terrain, réalité que nous, bien au contraire, connaissons!

Alors oui, cette année est une année de combats pour ne pas perdre ce que nous avons encore et pour reconquérir ce que nous avons perdu ! La tâche est vaste mais nous savons nous mobiliser et des reculs sont déjà perceptibles. La dite réforme Grandjean a quelque peu ralenti face à notre mobilisation du 18 octobre. En effet sa mise en

œuvre ne sera qu'expérimentale à la rentrée 2023. Il ne faut toutefois rien relâcher de la pression sur cette réforme et continuer à s'opposer à toute introduction de cette pseudo expérience dans nos établissements. Quant aux retraites, une intersyndicale des plus large a démontré qu'une opposition aux projets gouvernementaux existe, gage d'une vraie démocratie quand l'Assemblée nationale travaille depuis 6 mois sous le poids des 49.3.

Pour nos élèves, nos jeunes collègues et un vrai projet de société plus juste, poursuivons nos combats !

La réforme Grandjean, une réforme ségrégationniste !

La réforme annoncée depuis cette fin d'été par la ministre déléguée aux formations professionnelles, Carole Grandjean, s'inscrit dans une volonté gouvernementale d'assigner la jeunesse à son origine géographique et sociale.

Le projet de réforme de la voie professionnelle dont l'objectif est de rappro-

cher les LP du modèle de l'apprentissage dissimule également d'autres desseins assurément moins avouables. Certes, les élèves de la voie professionnelle sont peu mobiles, « choisissent » leur formation selon l'emplacement des établissements et appartiennent à des catégories socioprofessionnelles dites inférieures.

D'ailleurs l'IPS (Indice de Position Sociale) mis en place par l'éducation nationale en 2016 pour déterminer, à partir de la catégorie socioprofessionnelle des parents, le profil social des élèves et des établissements a mis en lumière la surreprésentation des catégories populaires dans les lycées professionnels, dont l'IPS moyen est de 88 (pour

une moyenne nationale à 102 sur l'ensemble des établissements). Le tri social fonctionne à plein régime dans l'éducation nationale et nous en sommes tous témoins. La réforme envisagée par Carole Grandjean dans l'ombre de Macron est bien d'accentuer ce tri par la mise en œuvre d'une demi-journée hebdomadaire de découverte professionnelle pour les 5^e et notamment des entreprises et sociétés du bassin environnant le collège et par l'adaptation des formations

au lycée professionnel aux besoins économiques locaux. L'augmentation de 50 % des PFMP et la diminution des enseignements qu'il en découlerait, aurait pour conséquence un accès plus restreint encore des lycéens professionnels à l'insertion professionnelle et aux études supérieures, accès qui a déjà subi un frein après la mise en place de la désastreuse réforme Blanquer en 2018.

Donc, oui, on peut parler d'une politique ségré-

tionniste dont le but est de créer une société composée de privilégiés qui bénéficieront d'accès aux études aux métiers choisis et de membres d'un nouveau tiers-état dont les perspectives seront limitées par le lieu et l'origine de naissance.

Nous ne pouvons accepter ce projet de société, c'est pour cela qu'il faut porter haut fort notre opposition à toute forme d'expérimentation dans nos établissements.

CALENDRIER DE LA RÉFORME

Décembre 2022

Janvier 2023

Février 2023

Mars 2023

Concertations Grandjean :

Quatre groupes de travail réunissant chefs d'entreprises, recteurs, branches professionnelles, certains syndicats, associations d'apprentis... "réfléchissent" à la mise en œuvre des éléments socles de la réforme (augmentation de la durée des stages, révision des cartes de formation en fonction des besoins des entreprises de proximité, grilles d'enseignement définies localement, demi-journée découverte des métiers au collège).

Recherche de lycées supports engagés dans le CNR pour détourner le dispositif et imposer les expérimentations.

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

- **du 9 au 15** : semaine de contrôle à l'Assemblée nationale : Carole Grandjean convoquée par les parlementaires pour expliquer sa réforme.

- **lundi 16** : fin des concertations Grandjean.

- **mardi 17** : ACTION SYNDICALE - GRÈVE ET MANIFESTATIONS pour nos salaires, pour nos métiers, pour nos lycées professionnels

- **Fin janvier** : les rapporteurs des 4 groupes de travail remettent leurs synthèses.

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

Carole Grandjean émet ses préconisations. Elle a annoncé les soumettre à l'avis des organisations syndicales.

Les syndicats de la FSU diffuseront les informations et leurs analyses aux personnels.

Arbitrage par le ministre de l'Éducation nationale des préconisations Grandjean.

Si dissensions entre les deux : arbitrage d'E. Borne et/ou d'E. Macron

Si les arbitrages maintiennent des éléments socles : modifications réglementaires qui s'appliqueront aussi aux lycées professionnels agricoles et maritimes.



VOIE PRO

Le syndicat de la voie professionnelle

Le gouvernement a présenté le 10 janvier dernier son projet de réforme des retraites en insistant sur son caractère « égalitaire ». Hélas, ce n'est qu'un effet de communication de plus.

Lors de la précédente tentative de Macron de modifier les droits liés à la retraite en 2019, le gouvernement avait insisté sur la volonté d'harmoniser les droits de chacun.e et de combler les inégalités notamment subies par les femmes. A la lumière d'études multiples, il était vite apparu que la situation de celles-ci aurait été au contraire aggravée par cette réforme de retraite à points. A son tour, le gouvernement Borne, en 2023, se prend les pieds sur la question de l'égalité puisque même un ministre n'a pu opposer des arguments sur le point de l'allongement du temps de travail pour les salariées et

a admis une dégradation de la situation pour les femmes avec ce projet.

Globalement cette réforme ne tient pas compte de la situation des collègues en fin de carrière et de la détérioration des conditions de travail que nous subissons tous. Nombre d'enseignant.e.s décrivent une usure professionnelle et s'inquiètent de devoir toujours être face à des classes à 64 ans et plus. La réforme des retraites jette une lumière crue sur une réalité en lycée professionnel notamment où les conditions d'exercice se sont nettement dégradées. Comment envisager d'enseigner dans de bonnes conditions à un âge où l'on pourrait goûter quelque repos face à des classes soit surchargées soit composées d'élèves aux multiples besoins particuliers? Aucune mesure d'accompagnement de fin de carrière n'est évidemment prévue comme

une cessation progressive d'activité qui permettrait de passer le relais aux jeunes enseignant.e.s. Mais doit-on rappeler que les jeunes bourent à raison une profession rendue peu attractive ?

À ce sentiment de perte et de détérioration des conditions de travail s'ajoute un plafonnement des salaires pour les milieux et fins de carrières et une partie assez conséquente de nos rémunérations constituée d'HSA et autres primes qui ne rentreront évidemment pas dans le calcul des pensions.

Cette réforme logiquement rejetée par les enseignant.e.s a généré la constitution d'une très large intersyndicale. Comme pour le projet de la voie professionnelle mené par C. Grandjean, continuons à nous opposer à cette réforme Borne des retraites, porteuse d'autant d'iniquités que les précédentes.

RÉFORME DE LA VOIE PRO

**+ de stages
C'est NON!**



**+ de lycées pros
C'est OUI!**



Elections professionnelles

Du 1^{er} au 8 décembre se sont tenues les élections professionnelles dans la fonction publique.

Au sein de notre ministère, les autorités ont fait le choix d'un vote électronique, avec un protocole de vote compliqué et chronophage. Malgré les alertes des représentants des personnels sur le risque d'augmentation de l'abstention avec de telles conditions, les autorités se sont obstinées dans cette voie. Des problèmes techniques

(les hackers russes aurait dit Jean-Michel Blanquer) venant s'ajouter à la complexité du vote, nombreux sont les collègues qui n'ont pas pu exprimer leur choix démocratique. Le problème n'étant pas nouveau, on peut légitimement se poser la question de savoir si le ministère ne se satisfait pas de l'augmentation de l'abstention pour essayer de discréditer les organisations syndicales.

Celles et ceux qui ont pu s'exprimer, ont fait un choix

clair. Ils ont placé la FSU largement en tête, notamment dans le second degré, validant le travail de fond de notre fédération et nous encourageant à continuer et amplifier nos combats pour la profession.

Le SNUEP-FSU de l'académie de Rennes remercie tout.e.s les collègues des lycées professionnels, des sections d'enseignement professionnel, des SEGPA et EREA de l'académie qui ont accordé leur confiance à la FSU.

Stage carrières

Le 1^{er} décembre dernier, le SNUEP-FSU Bretagne a organisé un stage au lycée Jean Moulin à St Briec, sur le thème des carrières. Ce stage a été suivi par une dizaine d'enseignant.e.s qui

se sont penchés sur des questions concrètes telles que la compréhension du bulletin de salaire, les promotions, le déroulement des rendez-vous de carrière, la rupture conventionnelle

ou encore les mutations. Ce stage a été l'occasion d'échanges et d'interrogation sur les situations professionnelles de chacun.

Stage sur les impacts de la transformation de la voie pro, sur nos pratiques et nos métiers

Ce stage animé par Franck Féras, co-secrétaire national en charge des questions d'éducation pour le SNUEP-FSU s'est tenu le 19 janvier dernier. Il a été maintenu malgré l'appel à la manifestation de l'intersyndicale contre le projet gouvernemental des retraites. Ce stage a été suivi par une quinzaine de collègues qui ont pu pour la plupart rejoindre le cortège. Franck Féras a brossé le bilan de la réforme Blanquer, l'apprentissage en LP, les évolutions

des formations et le projet de loi de C. Grandjean. Les collègues ont souligné l'approche particulièrement intéressante de ce stage et

la mise en perspective de l'ensemble des réformes qui répondent à un choix d'une société fragmentée fait par le gouvernement.



Le 31 mars à Hennebont : stage sur les droits des contractuel.le.s

Un stage « droit et devoir des contractuel.le.s » se tiendra le vendredi 31 mars à Hennebont.

En effet les enseignants non titulaires sont de plus en plus nombreux et sont rarement informés de l'ensemble de leur droit au moment de signer leur contrat.

Pour combler cette lacune, le SNUEP-FSU organise régulièrement des journées d'information sur ce thème.

Parmi les divers sujets abordés, nous avons abordé les affectations, la CDIisation, les droits à la formation, les congés et absences...

Ce stage animé par Fouad El-Hakmaoui, responsable « contractuel.le.s » au sein du bureau académique du SNUEP-FSU est ouvert à toutes et tous.



INFOS PRATIQUES :

- Les chèques vacances

Proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le Chèque-Vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances accessibles à tous les enseignants et personnels de l'Éducation.

Ces titres permettent de financer en douceur son budget vacances, culture, loisirs. Ils sont utilisables auprès d'un large réseau de proximité au cœur des territoires et de toutes les enseignes acceptant le Chèque-Vacances.

- Hébergement
- Voyages et transport
- Culture et découverte
- Loisirs sportifs
- Restauration

Le Chèque-Vacances permet

d'augmenter votre pouvoir d'achat et vous permet de vous faire plaisir :

- Utilisable pour toute la famille et toute l'année
- Pour des dépenses en France (départements et régions d'Outre-Mer inclus) et à destination de l'Union Européenne
- Valable 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeable en fin de validité (non remboursables)

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent (vous choisissez le montant que vous voulez épargner et il est prélevé sur une durée également de votre choix, jusqu'à 12 mois maxi). Cette épargne est ensuite abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30 % du montant épargné (35 %

pour les moins de 30 ans) en fonction de votre nombre de part et de votre revenu fiscal de référence (à N-1).

Renseignements :

<https://www.ancv.com>

Pour constituer votre dossier dès à présent :

<https://monplanencours.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/constituer;jsessionid=D1AFDE6DD32769E799E-D597BC6003B67?execution=e1s1>



- Les chèques CESU

Toujours dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans (y compris la garderie avant ou après

l'école), versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universels entièrement préfinancés.

Il est à noter que certaines collectivités acceptent le paiement de la cantine de l'enfant avec ces chèques CESU.

La demande est à faire sur internet :

<https://www.cesu-fonctionpublique.fr>

Le montant accordé en chèque CESU dépend des revenus du foyer fiscal.